

soit en redescendant vers la rivière ; mais dans le premier cas, ce n'est qu'en faisant des tranchées et des fouilles assez profondes, qu'on pourrait parvenir à le trouver ; et dans le second, il serait indispensable de faire construire un batardeau, dans le temps des basses eaux ; on ne peut guère se flatter de les voir de longtemps aussi basses qu'elles l'ont été cette année.

« M. le Prévôt des marchands, après avoir acquis la jambe de bronze, ne crut pas en pouvoir faire un meilleur usage que de la confier à l'examen de l'Académie qui nomma, à cet effet, des commissaires. »

Nous avons reproduit textuellement cette partie du rapport de M. de la Tourette, parce que son écrit revêtu, ainsi que nous l'avons fait remarquer, d'un caractère officiel, appuyé sur une enquête minutieuse et lu à l'Académie, en séance publique, a dû être le plus exact. Cependant, nous prouverons bientôt qu'il est impossible d'adopter son opinion sur la cause de la présence de la jambe de bronze, au lieu où elle a été trouvée.

M. Delorme, membre de la même Commission, a laissé aussi quelques notes manuscrites sur cette découverte (1). Nous ne les transcrivons pas ici, parce qu'elles ne nous apprennent rien de plus que le rapport de M. de la Tourette, écrit, du reste, beaucoup plus correctement. Nous dirons, seulement, qu'elle le confirment de tous points. M. Delorme insiste principalement sur la nécessité d'examiner, avec soin, si le mur renversé dans la rivière appartient à l'époque romaine, ce dont il ne paraît pas douter. Mais il nous semble partager la même erreur que son collègue, en admettant que l'éboulement du mur a entraîné en même temps la statue ; ce qui est impossible.

(1) Voir la note de la page 191.